

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET
DU TOURISME

ANNÉE 1968 - N° 160 /PR-MFPT/DP.2

SOMMAIRE :

Décrets rapportés
Reclassement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Présenté par
le Directeur
du Personnel,

- VU la Proclamation du 17 Décembre 1967 ;
VU le Décret n°145/PR du 15 Mai 1968 portant confirmation
du Gouvernement Provisoire ;
VU le Décret n°441/PR-SGG. du 22 Décembre 1967, détermi-
nant les services rattachés à la Présidence de la Répu-
blique et fixant les attributions des Membres du
Gouvernement ;
VU la Loi n°59-21/AED. du 31 Août 1959 portant statut
général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes
qui l'ont modifiée ;
VU le Décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités
communes d'application du Statut Général de la Fonction
Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
VU le Décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement
sur la rémunération, les indemnités et avantages maté-
riels divers alloués aux fonctionnaires des Administra-
tions et Etablissements Publics de l'Etat et les actes
qui l'ont modifié ;
VU le Décret n°289/PR-MFPT. du 16 Juillet 1966 portant
Statuts Particuliers des corps du Personnel du Cadre de
l'Administration des Finances ;
VU les Arrêtés n°s 51, 56 et 87/PR-MFPT/DP.2 des 12, 26
Juillet et 24 Août 1963 portant reclassement des
intéressés dans le corps des Secrétaires Administratifs ;
VU les Décrets n°s 406 et 407/PR-MFPT/DP.2 du 31 Octobre
1966 portant reclassement des intéressés dans le corps
des Contrôleurs des Services Financiers ;
VU les demandes de régularisation de situation administra-
tive formulées par MM. GRIMAUD Georges, VIDEHOUEYOU Jean
et YAMBODE Gnonhossou Julien ;
VU les lettres n°s 462 et 560/MFAEP/DG. des 7 et 25 Mars
1968 du Ministre des Finances, des Affaires Economiques
et du Plan,

VU :
LE CONTROLEUR
FINANCIER,

C. MIDAHOEN.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Sont et demeurent rapportées les disposi-
tions des décrets n°s 406 et 407/PR-MFPT/DP.2 du 31 Octobre
1966 portant reclassement de MM. GRIMAUD Georges, GUEDOU
Gangbè Robert, KPOZE Léonard, VIDEHOUEYOU Jean et
YAMBODE Gnonhossou Julien dans le corps national des
Contrôleurs des Services Financiers.

.../...

ARTICLE 2.- Conformément aux dispositions de l'article 37 du décret n°289/PR-MFPT. du 16 Juillet 1966, les Secrétaires Administratifs dont les noms suivent, en service à la Direction de la Comptabilité, sont versés, à compter du 1er Janvier 1961 dans le corps national des Contrôleurs des Services Financiers et classés aux grades, classes et échelons ci-après :

NOM et PRENOMS	SITUATION AU 1ER JANVIER 1961 DANS LE CORPS DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS				SITUATION AU 1ER JANVIER 1961 DANS LE CORPS NATIONAL DES CONTROLEURS DES SERVICES FINANCIERS			
	Grade, Classe et échelon	Indice	A.C.	RSM	Grade, Classe et échelon	Indi ce	A.C.	RSM
GUDDOU Gangbè Robert	Secrétaire Admi nistratif de 1°Cl, 1°Ech. à/c du I. I. 1961	360	Né- ant	Né- ant	Contrôleur des Services Financiers de 1°Cl, 1°Ech.	360	Né- ant	Né- ant
KPOSE Léonard	- idem -	360	-"-	-"-	- idem -	360	-"-	-"-
GRIMAUD Georges	Secrétaire Administratif de 2°Cl, 1°Ech. à/c. du I. I. 61	250	-"-	-"-	Contrôleur des Services Financiers de 2°Cl, 1°Ech.	250	-"-	-"-
VIDEHOUENOU Jean	- idem -	250	-"-	-"-	- idem -	250	-"-	-"-
YAMBODE Gnonhossou Julien	- idem -	250	-"-	-"-	- idem -	250	-"-	-"-

ARTICLE 3.- Sont constatés, à compter des dates ci-après indiquées, les avancements d'échelon des Contrôleurs des Services Financiers dont les noms suivent :

Au 2ème échelon du grade de Contrôleur des Services Financier de 2ème classe

GRIMAUD Georges	I. I. 1963
VIDEHOUENOU Jean	I. I. 1963
YAMBODE Gnonhossou Julien	I. I. 1963

Au 3ème échelon du grade de Contrôleur des Services Financier de 2° Classe

GRIMAUD Georges	I. I. 1965
VIDEHOUENOU Jean	I. I. 1965
YAMBODE Gnonhossou Julien	I. I. 1965

Au 2ème échelon du grade de Contrôleur des Services Financiers
de 1ère classe

GUEDOU Gangbè Robert I. I. 1963
KPOZE Léonard I. I. 1963

Au 3ème échelon du grade de Contrôleur des Services Financiers
de 1ère classe

GUEDOU Gangbè Robert I. I. 1965
KPOZE Léonard I. I. 1965

Article 4.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

Fait à COTONOU, le 1er Juin 1968

par le Président de la République
Le Chef du Gouvernement Provisoire,

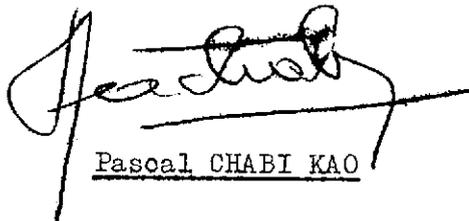


Chef de Bataillon
Maurice KOUANDETE



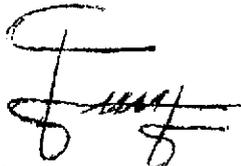
Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

Le Ministre des Finances, des Affaires
Economiques et du Plan ;



Pascal CHABI KAO

Le Ministre de la Fonction Publique
du Travail et du Tourisme,



Lieutenant Janvier ASSOGBA

Ampliations:

PR 5 - SGG 4 - MFPTT 2 - MFAE 5 -
MP 15- DFP-DB-CF-DI 8 - DC 2 -
Trésor 2 - Pension 2 - Intéressés 2 -
Dtion Stat 2 - Dtion Plan 2 - DGAJL 2 -
IAA 2 - CS 6 - Gde Chanc.2 - JORD 1 -